

24 - 00 099

N° _____ /MINESUPIGSI/CA



Yaoundé, le 11 DEC 2024

COMMUNIQUE RADIO/PRESSE

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur informe l'opinion nationale et internationale de la circulation devenue virale dans les réseaux sociaux, des photos d'une banderole et d'un programme, faisant état de la soutenance d'une thèse de Doctorat *Honoris Causa* dans un établissement hôtelier basé dans la ville de Douala, pour le compte de "l'Université Populaire Afrique Evolution (UPAE)".

Il convient de souligner que cette soutenance est illégale et illicite, l'UPAE ne figurant dans aucun répertoire des institutions d'enseignement supérieur reconnues par la loi n°2023/007 du 25 juillet 2023 portant orientation de l'enseignement supérieur au Cameroun. Elle n'est pas une institution publique (Université d'Etat, établissements d'enseignement supérieur à statut particulier) et est inexistante parmi les institutions privées d'enseignement supérieur. L'UPAE n'est pas également une institution internationale d'enseignement supérieur installée au Cameroun sur la base d'une Convention bilatérale, ou une institution étrangère délocalisée au Cameroun.

En outre, la soutenance ne fait pas partie des modalités d'attribution du titre de Docteur *Honoris Causa*, lequel n'est décerné que par les institutions universitaires homologuées et les Universités d'Etat, conformément aux dispositions de l'arrêté N°99/0084/MINESUP/DDES du 23 décembre 1999 fixant les conditions d'attribution du Titre de *Doctor Honoris Causa* dans les Universités d'Etat du Cameroun.

Copies :

- CAB/MINESUP ;
- Gouv/Libéral ;
- SQ/MINESUP ;
- CAMEROON TRIBUNE ;
- CRTV RADIO ;
- CRTV TELE ;
- PRESSE PRIMEE ;
- CHRONO@ARCHIVES.



Jacques Fame Ndongo